

# IRSITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

#### LE COMITE ODISCÉ

## Réunion du 9 juillet 2024 du comité ODISCÉ

## Synthèse de séance

#### 1. Introduction

Après un rapide tour de table, Michel Badré introduit la séance. La partie principale de la réunion est consacrée à l'évaluation des travaux du comité depuis sa création, depuis deux ans et demi. Au préalable, selon la bonne habitude prise au cours des précédentes réunions, la première partie de la réunion a pour objet de faire le point sur ce que sont devenus les avis précédents, en particulier la prise en compte par l'IRSN de l'avis n°2 portant sur l'ouverture de l'IRSN dans le domaine médical, dans ses activités actuelles ou à venir.

Au préalable, les projets de compte-rendu et de synthèse de la réunion précédente sont soumis à l'approbation des membres. Les deux documents sont validés. Les synthèses des réunions, tout comme leurs ordres du jour, sont publiés sur les pages dédiées au comité (<a href="https://www.irsn.fr/FR/IRSN/Comite-ODISCE/Pages/Comite-ODISCE.aspx">https://www.irsn.fr/FR/IRSN/Comite-ODISCE/Pages/Comite-ODISCE.aspx</a>) sur le site de l'IRSN. Le compte-rendu reste lui un document interne au comité.

#### 2. PRISE EN COMPTE PAR L'IRSN DES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS N°2 DU COMITE

Patricia Dupuis, adjointe au directeur santé de l'IRSN, présente le plan d'action défini par l'IRSN pour décliner les recommandations de l'avis n°2. Un groupe de travail, piloté par la direction de la santé et le service des politiques d'ouverture à la société, a été mis en place avec des représentants des unités de la direction de la santé, de la communication, des sciences humaines et sociales et programmation. Cela a permis aux équipes de s'approprier le sujet et de s'impliquer dans les réflexions sur les actions à proposer et à prioriser. En parallèle, l'objectif d'ouverture aux patients a été intégré aux réflexions sur la programmation des études et recherches à venir. Enfin, des échanges ont eu lieu avec l'INCa dans le cadre du programme d'action commun défini dans l'accord de collaboration signé fin 2023 entre les deux organismes, en lien avec les recommandations d'ODISCÉ (ouverture à la société & démocratie sanitaire, recherche participative, réponse aux questions du public).

Ce travail a conduit à définir sept actions réparties en trois grands volets, avec à chaque fois la rédaction d'une fiche action et précision sur les sous-actions.

Le premier volet a pour objectif de renforcer les relations et les réseaux de l'IRSN, de mieux valoriser et rendre accessible les travaux de l'IRSN et de dialoguer et partager plus avec les autres acteurs. Il se décline en trois actions :

- action « réseau » visant à renforcer les relations de l'IRSN avec des acteurs de l'écosystème en oncologie, avec plusieurs sous-actions :
  - o cartographie des principaux acteurs en oncologie, état des lieux des relations entre l'IRSN et ces acteurs et analyse des besoins et opportunités de les renforcer,
  - o renfort des relations avec certains acteurs (INCa, La ligue contre le cancer LCC, Société française de radiothérapie oncologique SFRO, Santé publique France SPF ...) en vue d'accroître les opportunités de





collaborations et d'actions communes et de mise en relation avec des associations de patients afin d'accroître les échanges avec elles ;

- action « partage travaux » visant à mieux partager et faire connaître les travaux de l'IRSN d'expertise et de recherche sur une utilisation sûre et optimisée des rayonnements ionisants dans le domaine médical, avec deux sous-actions :
  - o participation à des rencontres entre les parties prenantes pour capter les attentes des parties prenantes et initier des échanges avec des associations de patients,
  - o en interne, sensibilisation et formation des équipes de chercheurs dans le domaine médical aux actions de partage avec la société ;
- action « site internet » visant à améliorer et compléter le site internet IRSN sur le volet médical, avec des améliorations du site, un travail avec l'ASN dans le contexte ASNR et la poursuite d'améliorations en intégrant un regard extérieur.

Le deuxième volet a pour objectif d'informer, mieux répondre aux questionnements du public et former sur les domaines de compétences de l'IRSN. Il se décline en deux actions :

- action « Q/R médical » visant à co-élaborer des contenus en réponse à des questions types adressées par le public à l'IRSN dans le domaine médical (sur les effets des rayonnements ionisants à la fois en radiodiagnostic et radiothérapie), avec plusieurs sous-actions :
  - création d'un groupe de travail pour inventorier les « questions types » reçues, capitaliser les éléments de réponses, identifier les besoins d'amélioration et de compléments, identifier les contenus existants hors IRSN (notamment à l'ASN),
  - échanges avec d'autres acteurs (INCa, LCC...) sur les questions qu'ils reçoivent et les réponses apportées afin de s'inspirer de leur processus d'implication des utilisateurs et identifier avec les besoins d'élaborer des contenus communs.
  - o poursuite des actions de vulgarisation pour le public (publications, vidéos...);
- action « enseignement » visant à optimiser les participations de l'IRSN aux cursus de formation initiale et continue des médecins (généralistes, spécialistes) et physiciens médicaux, sur le risque radiologique, avec un recensement des enseignements, une analyse de leur pertinence et de l'opportunité et la faisabilité de la renforcer, ainsi que la proposition de s'inscrire dans la création de nouvelles formations en radiobiologie.

Le troisième volet a pour objectif d'impliquer et faire participer les patients dans les travaux d'étude et recherche de l'IRSN. Il se décline en deux actions :

- action « implication de patients dans des projets de recherche » consistant à prévoir, pour les prochains appels à projets (AAP), l'implication d'associations de patients dans des propositions de projets de recherche sur les effets secondaires des traitements radio-oncologiques ciblés et à prévoir des échanges entres unités de recherche en santé et SPOS, ainsi que les experts en sciences humaines et sociales, sur les opportunités d'implication,
- action « recherche participative » visant à mener une réflexion avec d'autres acteurs pour proposer un projet de recherche participative sur les effets secondaires des radiothérapies, à partir d'échanges avec d'autres acteurs (INCa, LCC, SPF, INSERM...) sur les besoins, méthodes, pratiques et opportunités.

A la suite de la présentation, Michel Badré rappelle qu'il s'agit là de la deuxième étape du processus pour un avis du comité, la première étant l'émission de l'avis et la troisième consistant à voir le rendu sur le déroulement du plan d'action (au bout d'un an environ).

Les membres du comité soulignent l'importance du travail effectué. Pour répondre à Yannick Rousselet sur la perception de de cette démarche tant en interne qu'en externe, Patricia Dupuy souligne la bonne dynamique interne engagé et les premiers contacts positifs. Yves Marignac est sensible à la dimension d'appropriation et de compréhension par les différents services. Même s'il note une forme de timidité, compréhensible, il propose une « clause de réévaluation des opportunités » en faisant le pari de l'augmentation de l'appétence des équipes à ces nouvelles démarches. Emmanuelle Jannès-Ober incite l'IRSN à oser expérimenter des recherches participatives, des actions participatives quel que soit le sujet et à ne pas se brider. Plusieurs membres s'interrogent sur la cible de l'implication (représentants d'associations de patients ou patients eux-mêmes). Yves Lheureux et Sébastien Farin soulignent l'intérêt d'informer le public sur les effets secondaires cardiaques



(voire sur la notion d'alternatives offertes aux patients, mais ce n'est pas dans le champ de l'IRSN) et de profiter des lieux d'imagerie pour cela. Concernant les aspects d'exposition multirisques ou multifacteurs soulevés par Yves Marignac, Audrey Lebeau-Livé précise qu'il est d'abord prévu de l'aborder sous l'angle santé environnementale avec le projet participatif LILAS. Michel Badré indique également la question éthique des recherches participatives, avec des avis du comité d'éthique en commun INRAE, IRD, Cirad, Ifremer et du Comité Consultatif National d'Éthique.

#### 3. AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION IRSN SUITE A L'AVIS N°1 DU COMITE

Véronique Leroyer (IRSN, service des politiques d'ouverture à la société - SPOS) présente l'avancement d'une action particulière du plan d'action suite à l'avis n°1 du comité : l'échelle de l'ouverture à la société développée par l'IRSN pour répondre à la recommandation A.1. « Caractériser la variété et les niveaux de profondeur des actions de dialogue avec la société mobilisées dans le cadre des expertises de l'IRSN et permettre aux participants internes et externes de situer les actions d'ouverture sur une échelle de participation ».

L'IRSN s'est fixé comme objectifs pour construire cette échelle de permettre :

- de visualiser les caractéristiques d'une action d'ouverture à la société sur une échelle à plusieurs dimensions,
- le dialogue interne entre les experts et chercheurs et les chargés de mission ouverture à la société pour échanger en amont sur les objectifs d'une action d'ouverture à la société,
- de présenter ces objectifs dans les instances internes de décision, lors de la mise en place de l'action,
- de visualiser où on en est par rapport aux objectifs.

Une stagiaire a tout d'abord recherché différentes échelles existant dans le domaine de la participation, en premier lieu celle définie par la sociologue Sherry R. Arnstein en 1969 qui a été déclinée par d'autres chercheurs (avec principalement des échelles à une ou deux dimensions ou sous forme de tableau), et sur d'autres échelles dans d'autres domaines. Celle de Plutchik a notamment retenu l'attention du SPOS car permettant de visualiser jusqu'à huit dimensions d'un sujet avec plusieurs niveaux de profondeurs.

Parallèlement, une réflexion collective sur les caractéristiques des actions d'ouverture à la société a permis d'identifier cinq dimensions intéressantes pour caractériser la variété de ces actions avec chacune cinq niveaux de profondeur :

- le type d'action qui reflète la façon d'interagir avec la société civile, allant de l'information simple à la coconstruction d'expertise,
- la dimension **appropriation** des participants qui caractérise la montée en compétence de tous les participants et mesure le niveau d'engagement et de compréhension des différentes parties, de l'intérêt à une totale autonomie,
- la dimension **relation** qui exprime la durabilité des liens et la pérennité de l'implication pendant l'action et au-delà, depuis une participation unique jusqu'à un engagement continu et diversifié,
- la dimension **proximité** qui caractérise l'aire géographique de l'action et des acteurs à impliquer et mesure ainsi la proximité territoriale, d'un niveau global à une plus grande proximité locale,
- la dimension **influence** sur les travaux de l'IRSN qui caractérise le degré d'influence de l'action d'ouverture à la société sur les travaux de l'IRSN, de la simple écoute à une complète influence sur ceux-ci.

Sur la forme, le SPOS a fait appel à un cabinet et cette échelle est représentée par une fleur où chacune des cinq dimensions apparaît comme un pétale avec une couleur et un niveau de progression.

Cette échelle a été testée sur l'exemple de l'étude radiologique du site minier d'Ecarpière en cours, pour laquelle un dialogue entre les chargés d'étude de la direction de l'environnement et le SPOS a permis de déterminer et visualiser les objectifs de l'action d'ouverture à la société liée à cette étude. Cet exemple illustre aussi le fait que l'idée n'est pas d'être toujours au niveau 5 (ici entre niveaux 3 et 5 selon les dimensions).

Les membres trouvent la démarche et l'approche pluridimensionnelle intéressantes. Sébastien Farin et Yves Marignac soulignent l'importance de l'utiliser non seulement pour se fixer des objectifs, mais aussi comme outil de fonctionnement avec les parties prenantes avec une double lecture de l'objectif et de l'état actuel. Concernant la dimension proximité, Marc Clément remarque qu'elle semble favoriser des actions très locales, Yves Marignac suggère de plutôt caractériser le type de proximité (représentants nationaux, représentants d'associations locales, « vrais gens » impliqués...), Evelyne Allain de parler de « bassin de vie » plutôt que de « bassin versant ». Yves Lheureux et Evelyne Allain font des remarques sur



l'influence et l'appropriation, l'un soulignant que l'influence n'est pas seulement sur les travaux de l'IRSN, mais aussi sur l'action des participants, l'autre pour parler de la notion de « citoyen relais ». Enfin, Emmanuelle Jannès-Ober suggère de compléter la dimension relation qui est très centrée sur la participation.

#### 4. EVALUATION DES TRAVAUX DU COMITE DEPUIS 2022

Michel Badré précise le double objectif de l'exercice proposé, à savoir de faire le point sur le mode de fonctionnement et les travaux du comité après une période de « rodage » d'un peu plus de deux ans et, en lien avec l'actualité, de rappeler l'importance de l'ouverture à la société pour la future organisation et donner des perspectives sur le rôle du comité. Il souhaite que cet exercice soit effectué avec honnêteté, sans glorification, ni dévalorisation, et que chacun (membres du comité et participants IRSN) puisse s'exprimer.

Véronique Leroyer rappelle le fonctionnement du comité, avec pour les trois sujets décidés d'un commun accord lors de la première réunion, la réalisation d'un dossier de saisine par l'IRSN, des temps de présentation et de brainstorming du comité pour émettre des idées, reprises pour rédiger des propositions qui sont enrichies par les membres, pour aboutir à des projets de recommandations qui sont débattus au sein du comité pour aboutir à un avis du comité. L'IRSN s'empare ensuite de l'avis du comité avec un groupe de travail interne, fait un retour au comité en présentant un plan d'action quelques mois après et présente régulièrement le suivi de ces actions. Des changements sont déjà perceptibles suite au 1<sup>er</sup> avis, tant sur le plan méthodologique que d'actions concrètes mises en place.

Renaud Martin (IRSN, service des politiques d'ouverture à la société) présente la méthode proposée pour l'évaluation des travaux du comité. Depuis 2020, le SPOS a réfléchi à une méthodologie permettant de mieux rendre compte des transformations induites par l'exercice du dialogue science – société avec une grille d'évaluation basée sur six dimensions : la personne, la société, le sens, l'enquête, la complexité et le commun. Le SPOS a décliné cette grille, avec pour chaque dimension trois questions pour évaluer les travaux du comité.

Les participants à la réunion sont invités à mettre leurs réponses aux questions sur des post-it et à les coller sur les panneaux. Les questions et la synthèse des réponses ainsi obtenues pour chacune sont repris en annexe.

Suite à une rapide synthèse faite en séance, les membres du comité soulignent l'importance de mieux faire connaître et valoriser ses travaux (au-delà de la mise en ligne sur le site internet de l'IRSN des avis). A la question d'Emmanuelle Jannès-Ober de savoir si le comité répond aux attentes de l'IRSN, Audrey Lebeau-Livé indique l'apport en termes de professionnalisation de l'ouverture à la société, avec la définition de plans d'actions, la création de l'échelle et d'un vademecum (en cours).

Pour mettre en perspective cet exercice, Michel Badré indique trois points qui l'ont marqué :

- concernant la dernière question : la participation est un droit, pas un « bien commun » ; le comité ODISCÉ sert à cela ;
- ce que fait l'IRSN doit servir la société, d'où l'importance du dialogue science société et de s'assurer de la bonne connexion entre les deux; le comité ODISCÉ et l'équipe du SPOS sont là pour cela;
- concernant l'asymétrie entre l'IRSN et la société, des réflexions sur la confiance montrent qu'elle doit être une relation symétrique qui repose sur le dialogue, l'écoute, la préparation des décisions, chacun apportant ce qu'il sait ; des saisines du comité ODISCÉ par du public, des jeunes, des patients... seraient bienvenues.

#### 5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Michel Badré souhaite qu'un document structuré soit produit à partir du compte-rendu de l'évaluation effectuée en séance et qu'à partir de ce document un courrier d'accompagnement soit rédigé en précisant dans quel cadre cela se situe. Cela permettrait de formuler le contexte et l'intention politique liée à l'avenir du comité ODISCÉ, ainsi que la place donnée à l'ouverture à la société dans le mécanisme institutionnel de la future ASNR.

Michel Badré clôt la réunion en souhaitant au toutes et tous un bel été. La prochaine réunion est programmée le 22 novembre 2024.



### **Annexe**

Questions et synthèses des réponses de l'évaluation des travaux du comité ODISCÉ depuis 2022 réalisée en séance



## La personne :



Pour évaluer la possibilité offerte aux participants de s'exprimer sous l'angle de leurs différentes fonctions sociales

P1 : Selon vous, le comité ODISCÉ permet-il aux participants de s'exprimer au-delà du rôle que l'on attend d'eux, à partir d'expériences de vie ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Pour la plupart, oui le comité le permet (ou ne l'empêche pas), de par la diversité des participants (et des communautés ou institutions dont ils sont issus) non assignés à un rôle de représentant ou à une posture, la diversité des expériences professionnelles ou de vie (de patient par exemple) ou de terrain près des installations. Ces expériences et points de vue permettent d'être force de proposition et de nourrir les avis, mais aussi les réflexions personnelles et peut les faire évoluer. Mais cela n'est pas forcément recherché, ni encouragé, et pour certains cela mériterait d'être dépassé. Certains soulignent d'ailleurs qu'il ne conduit pas nécessairement à ce que chacun s'exprime en dehors de son rôle institutionnel ou que l'« autocensure est fréquente ».

**P2**: Le comité ODISCÉ permet-il une compréhension mutuelle des expressions ou approches différentes de la participation citoyenne aux activités de l'IRSN ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Oui, le comité permet une meilleure compréhension mutuelle des approches et expériences différentes de la participation citoyenne, pour les membres du comité comme pour les personnels IRSN. Cela vient des discussions et suggestions faites, mais aussi du pluralisme et de la pluridisciplinarité des participants, ainsi que des expériences de vie (exemple du médical). Cependant cela n'est pas formellement capitalisé. Et cela demande du temps et sera à approfondir dans le dispositif de suivi des suites des avis (plan d'action et retour sur plan d'action). Reste à savoir si les citoyens auraient la même approche.

P3 : Les échanges au sein du comité ODISCÉ ont-t-il déjà provoqué des évolutions de votre conception de la participation ?

Synthèse des réponses: Pour certains, les échanges ont donné des idées (participation plus proche des attentes des citoyens, opportunités de faire plus de participation), permis le partage d'expériences de participation dans d'autres domaines permettant d'ouvrir d'autres horizons et une meilleure appropriation (exemple des rapports et des outils comme l'échelle de la participation), ou confirmé l'intérêt de la participation et son inscription dans le temps long. Il est noté que les propositions du comité ont permis d'étoffer le champ de la participation sur la surveillance et de le structurer avec les CLI et l'ANCCLI. Plusieurs participants notent que leur conception n'a pas évolué significativement, mais s'est enrichie, avec une meilleure compréhension des conceptions des autres, de la diversité des modalités et approches de la notion de participation et une organisation de sa propre réflexion sur le sujet.

**IRSN** 

## La société:



Pour évaluer la façon dont les réunions du comité ODISCÉ impliquent les différents participants et les conduisent à « faire société » autour d'enjeux communs

**SO1**: Les réunions et sujets abordés par le comité ODISCÉ donnent-ils lieu à une continuité des échanges au-delà des réunions ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Les participants constatent (parfois regrettent) qu'il n'y a pas d'échanges entre eux entre les réunions, plus faute de disponibilité que de motivation, voire à cause d'une participation à distance qui ne permet pas de « *faire société* ». Mais la mise en œuvre est difficile (peu de retours aux mails, nécessiterait d'avoir plus de temps pour des échanges téléphoniques réguliers), même s'il est noté que les échanges par mails permettent d'affiner les avis. En revanche, il y a une continuité des échanges en interne des institutions représentées (avec des spécialistes de la participation, en interne IRSN pour construire un plan d'actions) ou avec les CLI et l'ANCCLI (séminaires sur la surveillance) ou d'autres acteurs, et cela alimente la réflexion sur des sujets communs dans d'autres instances.

**SO2**: Avez-vous identifié, au cours des réunions ODISCÉ, des moments ou modalités d'organisation qui ont pu permettre une réflexion commune ?

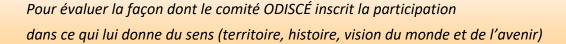
Synthèse des réponses: Les réponses sont partagées. D'un côté, il est noté que les « échanges libres permettent une bonne réflexion commune » et la « grande préparation des débats est un point fort qui permet d'aboutir dans un temps court à des recommandations qui font consensus », avec les modalités de brainstorming et de color vote, avec « beaucoup d'innovations en termes d'ingénierie de la participation ». L'échelle de la participation est également présentée comme un « super exemple ». D'un autre côté, il est souligné un format et une densité de réunion qui ne sont pas toujours idéaux (idée de laisser un brainstorming libre d'1/4 d'heure ou plus après l'exposé de la problématique par l'IRSN) et « quelques temps spécifiques dédiés » en-deçà d'un « potentiel », même si « la démarche est vertueuse ! ».

SO3 : Les travaux du comité permettent-ils l'émergence d'enjeux partagés favorisant l'analyse des suites données par l'IRSN aux recommandations ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Les réponses sont positives, avec les membres du comité qui *challengent* l'IRSN sur les suites données aux recommandations et les retours faits par les services qui les mettent en œuvre. Il est également souligné que les travaux du comité permettent de faire consensus sur certains enjeux et permettent de prioriser les recommandations. Les travaux ont fait également émerger les « *enjeux de démocratie scientifique à préserver* ». Toutefois, il est noté que cela est peu traçable par manque de formalisation et qu'il est un peu trop tôt pour voir aujourd'hui l'étendue du bénéfice des recommandations. Il faudra un suivi et une analyse dans le temps de leur mise en œuvre.



## Le sens :





**SE1**: Les recommandations du comité ODISCÉ prennent-elles en compte les dimensions historiques et politiques dans les dispositifs de participation proposés ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Plutôt non : le comité ODISCÉ fait des propositions de dispositifs généraux (pas localisés) donc formellement cette dimension ne fait pas l'objet d'échange. Cela étant, les propositions empruntent forcément aux savoirs expérientiels des membres et de ce fait elles s'inscrivent implicitement dans ces dimensions historiques et politiques. Pour certains, il serait intéressant d'aborder ouvertement ces dimensions (exemples : « derrière des décisions socio-techniques se cachent toujours des considérations éthiques ou philosophiques » et « les temps longs dans lesquels s'inscrivent les travaux favorisent la mise en évidence de ces enjeux et leurs implications concrètes en particulier pour les générations dites futures ».

**SE2 :** Les dispositifs de participation recommandés par le comité ODISCÉ prennent-ils en compte le territoire où est proposé leur mise en œuvre ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Si la notion de territoire est bien prise en compte (exemple des prélèvements de La Hague), les travaux du comité ne vont pas dans la particularité de chacun. Reste qu'elle pourrait faire l'objet de réflexion notamment quand le territoire est international et présente des différences culturelles, institutionnelles fortes qui génèrent des perceptions et approches différentes. Plus généralement, la mise en œuvre locale pourrait se faire avec des personnes issues du territoires.

**SE3**: Le comité ODISCÉ met-il en place dans son fonctionnement des dispositifs spécifiques vis-à-vis de cette question du sens (territoire, histoire, philosophie de la participation) ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Pour beaucoup le sens de la participation, de l'ouverture à la société est au cœur des travaux d'ODISCÉ (exemples: « *travail préparatoire de l'IRSN* » « *souhait que cela serve aux travaux de l'IRSN* »), ce qui n'implique pas que des dispositifs spécifiques soient mis en place pour situer les propositions dans les dimensions de territoire, d'histoire ou de philosophie de la participation. Pour certains, cela pourrait être intéressant que les travaux abordent de façon plus explicite ces dimensions.

IRSN 8/11

# La complexité

Pour évaluer la capacité du comité ODISCÉ à partager le caractère « complexe » de la participation

COX 1 : Le comité ODISCÉ permet-il d'inscrire l'élaboration de situations de participation dans le champ de la décision, lequel dépasse le domaine d'activité de l'IRSN ?

<u>Synthèse des réponses</u>: De l'avis général l'articulation entre expertise (domaine d'activité de l'IRSN) et décision traverse les travaux du comité. Pour certains, cela limite le champ de réflexion du comité aux périmètre de légitimité de l'IRSN (« on gagnerait à réfléchir plus librement avant d'intégrer ces contraintes »), alors qu'il faudrait prendre en compte cette articulation dès la conception des recommandations pour mettre en lumière les interactions entre travaux d'expertise et processus de décision, pour répondre à l'attente du public. Le comité pourrait aller plus loin en aidant l'IRSN à porter ses recommandations vers les décideurs, pour éviter « désillusion et perte d'attractivité ».

COX 2 : Les travaux du comité ODISCÉ permettent-ils à l'IRSN de mieux prendre en compte la complexité de la participation ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Oui, les travaux du comité s'y attachent et le pluralisme et la pluridisciplinarité des membres sont un atout. Reste qu'il est difficile pour le comité de se prononcer sur la façon dont l'ensemble des services de l'IRSN s'approprient et mettent pratiquement en œuvre ses recommandations (exemple du besoin de formation), lesquelles fixent des objectifs ambitieux sans aborder le « comment ». « Le développement de l'échelle de la participation avec ces 5 dimensions va aussi clairement dans ce sens ».

COX 3 : La prise en compte de la complexité de la participation permet-elle de créer une meilleure compréhension entre des approches différentes des enjeux et des objectifs de la participation ?

<u>Synthèse des réponses</u>: L'ensemble des réponses sont positives, mais soulignent qu'il est difficile de le montrer (sauf, selon une réponse quand le comité s'est penché sur l'approche « one/shot » versus « dans la durée » et sur le besoin de montée en compétence préalable). Proposition d'un séminaire pour « une analyse plus approfondie et partager davantage les retours d'expériences ».



## L'enquête:



Pour évaluer la place donnée par le comité ODISCÉ, au pluralisme des acteurs impliqués, à la diversité des modalités d'échanges.

**E1**: Par ses débats et réflexions sur la participation, le comité ODISCÉ permet-il à l'IRSN d'élargir le cercle des acteurs concernés par ces actions ?

<u>Synthèse des réponses</u>: La question de l'élargissement du cercle des acteurs est vue par les participants comme un enjeu majeur du Comité ODISCÉ. De l'avis général, cet élargissement est globalement atteint (avec notamment des propositions dans les recommandations pour atteindre les acteurs dans les territoires). Toutefois cet élargissement semble à ce jour encore limité. Pour assurer cette ambition d'élargissement, il est proposé que le Comité aille plus loin pour rendre effective, l'implication « des vrais gens », public intéressé et non spécialiste dans la participation et également l'élargissement aux jeunes générations. Une attention particulière sur ce point de vigilance sera portée par le Comité dans le suivi des plans d'action et dans la mise en œuvre des recommandations.

**E2**: Le comité ODISCÉ permet-il à ses participants de soumettre des propositions de sujets à investiguer ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Même si, de façon générale, les réponses soulignent que le Comité permet à ses participants de soumettre des propositions de sujets, il est proposé par certains de développer la possibilité de développer les auto-saisines, à l'initiative des membres. Cela renforcerait la motivation des membres du Comté. Il est souligné qu'à ce jour, les propositions de sujets à investiguer sont davantage à l'initiative de l'IRSN : « En pratique l'IRSN est plutôt apporteur et on co-construit ».

**E3**: Les modalités de travail du comité ODISCÉ permettent-elles aux membres de participer à l'élaboration des recommandations ?

<u>Synthèse des réponses</u>: La réponse est oui : les modalités de travail du Comité permettent aux membres de prendre part à l'élaboration des recommandations. Il est noté que les recommandations des avis sont élaborées de façon collective et que cette construction s'appuie sur le travail de synthèse préparé par l'IRSN. Ce travail de pré-rédaction est souligné et jugé très important, mais il est signalé qu'il est de nature à limiter une participation plus active et autonome des membres du Comité à la formulation des recommandations. Les échanges entre membres du Comité, au-delà des réunions, reste très limité, compte tenu des charges de travail respectives. Néanmoins, il est proposé de tester les autres modalités de travail du Comité permettant aux membres d'être plus autonomes dans l'élaboration des recommandations.

## Le commun:



Pour évaluer les attachements à la participation citoyenne dans les activités de l'IRSN.

**COM1**: Les réflexions du comité ODISCÉ favorisent-elles une mise en commun, entre les différents participants, des enjeux associés à la participation citoyenne dans les activités de l'IRSN ?

<u>Synthèse des réponses</u>: A la question qui demandait si les réflexions du Comité favorisaient une mise en commun entre les participants des enjeux associés à la participation citoyenne dans les activités de l'IRSN, la réponse oui est majoritaire. Une remarque générale encourage la mise en relation des réponses autour de la notion de bien commun avec les réponses autour de la notion de sens.

COM2 : Cette mise en commun est-elle susceptible d'engager une coopération des membres aux actions d'ouverture à la société issues de recommandations du comité ?

<u>Synthèse des réponses</u>: Les réponses montrent que cette mise en commun, via le Comité ODISCÉ, est susceptible d'engager une coopération des membres du Comité aux actions d'ouverture à la société issues des recommandations (exemple : membre facilitateur pour action La Hague, journée surveillance environnement, INCa pour le médical). Toutefois des regrets sont exprimés : ces coopérations sont restées à ce jour limitées aux membres directement concernés par la thématique des actions mises en œuvre. Enfin, il est noté l'importance d'aller plus loin dans les coopérations entre les acteurs, car cellesci, stimulées par ODISCÉ, favorisent la confiance entre les acteurs et donc l'engagement dans les actions.

COM3 : Le comité ODISCÉ favorise-t-il l'émergence de la participation citoyenne aux actions de l'IRSN comme « un bien commun » à préserver et élargir ?

Synthèse des réponses : La réponse est oui, et les participants ajoutent qu'il est important que cela puisse s'inscrire dans la durée. Il est souhaité que ce bien commun autour de la participation citoyenne, qui commence à se construire au travers des premiers avis, dépasse les actions de l'IRSN et puisse aussi concerner les décisions. Il est également souhaité que le comité perdure : « La nouvelle ASNR aura besoin de cette émulation ! ». Si participation et ouverture à la société sont vues comme des « biens communs » à préserver, une réserve est émise quant à l'utilisation de la notion de « bien commun » quand on parle de participation. En effet, il est signalé que la participation est avant tout est un droit ouvert à tous par la Charte de l'environnement et que son émergence, destinée à permettre l'exercice de ce droit, est un objectif de politique publique plutôt qu'un bien commun.

**IRSN**